COMPTE RENDU
Séance du 1 er juillet 2022.

L'an deux mil vingt-deux le 1er juillet à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève CAROF, Maire.

Présents: Geneviève CAROF, Elisabeth LHERAUX, Frédéric JOUSSELIN, Jean-Luc CAILLIE, Brigitte TRAVERS, Arnaud DUFOSSE et Pierre BIEUVILLE.

Absents : Thomas GUYOMARC H, Philippe PAULET.
Absent excusé : Laurent GARDIN qui a donné un pouvoir à Pierre BIEUVILLE.

Secrétaire de séance : Elisabeth LHERAUX.

Nombre de membres en exercice: 10
Nombre de membres présents: 7
Nombre de votants : 8
Date de convocation : 27/06/2022

Objet : convention d'accompagnent à la réduction des consommations énergétiques du patrimoine public.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention d'accompagnement à la réduction des consommations énergétiques du patrimoine public.
La présente convention a pour objet de définir les modalités d'accompagnement des communes dans la réduction des consommations énergétiques.
L'accompagnement proposé par SNA repose sur trois grands axes :

- Accompagnement global de la commune
- Mise à disposition d'un outil de suivi des consommations énergétiques
- Mise à disposition d'un partenaire technique pour maximiser la valorisation des certificats d'économies d'énergie.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Honoraire pour la prestation d'audit énergétique.

Le conseil municipal décide de faire appel à une société pour une prestation d'audit énergétique dans l'ancienne mairie de la commune.
A cet effet, le devis de la société Energy Consult est retenu pour la somme de 2 680 euros HT soit 3 216 euros TTC.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Information concours des villes et villages fleuris.

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la possibilité de participer au concours des villes et villages fleuris.
Le conseil municipal en a pris note mais n'a pas décidé d'y participer.

Questions diverses.

- Réunion jeudi 25 août à 18h30 à l'espace culturel et sportif Ezy Sur Eure pour la mamobile.
- L'arrêté préfectoral concernant le bruit va rester inchangé et sera appliqué tel qu'il a été formulé par la Préfecture de l'Eure
- Un courrier a été transmis au service de l'eau de la SNA par Monsieur Caillié le 5 juillet afin de connaître la date d'intervention pour réparer la fuite d' eau rue de la Mairie, en bout de parking.
- Monsieur Caillié a informé que six voitures étaient garées rue de la Pierre devant chez Monsieur Goulet. Un rappel va lui être fait afin qu'il fasse garer les voitures dans l'enceinte de sa propriété.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.